

Une enquête par sondage « Les enseignants et la laïcité », effectuée par l'Institut de sondage IFOP du 8 au 11 janvier 2018 auprès d'un échantillon de 650 enseignants a été réalisée à l'initiative du C.N.A.L (Comité National d'Action Laïque). Cette enquête qualitative, a permis de recueillir auprès de 999 enseignants de tous niveaux des illustrations et des témoignages concrets d'actions conduites ou de difficultés rencontrées.

Nous rendons compte ici d'une partie du travail réalisé.

- Les enseignants estiment à 89% qu'il existe un accord sur la définition du principe de laïcité dans les écoles et établissements publics mais plus en REP 94% que hors REP 69%. En réalité, la définition de la laïcité ne fait pas totalement consensus parmi les enseignants. La majorité des réponses (59%) correspondent à une formulation explicitant correctement le principe de laïcité : la garantie par la République de la liberté de conscience de chacun (29%), la neutralité de l'État par rapport aux religions et aux partis politiques (30%). Mais, 15 % des réponses en font à tort un régime d'interdiction des signes religieux dans l'espace public .

L'utilisation de la Charte de la laïcité à l'école. Dans les écoles, elle est affichée pour 77% des réponses, sert de support au dialogue 68%, est dans le règlement intérieur 63%, signée par les parents 44%, a été présentée aux enseignants 50%, présentée au conseil d'école 23% , présentée aux parents 34%.

La journée du 9 décembre, journée de la laïcité, est très peu l'occasion de mener une action spécifique. Seulement 14% des écoles font du 9 décembre le support d'actions spécifiques concernant la laïcité. Cette journée est davantage le support d'activités pédagogiques en REP (28 % des enseignants) qu'hors REP (16% des enseignants), elle est plus utilisée par les enseignants expérimentés (19%) que par les enseignants de moins de 35 ans (8 %).

LES ENSEIGNANTS ET LES CONTESTATIONS DU PRINCIPE DE LAICITE : Difficultés rencontrées et évolutions :

Un premier constat : la loi du 15 mars 2004 (port de signes ostentatoires) n'est que minoritairement contestée mais les contestations dans les établissements situés en éducation prioritaire sont beaucoup plus nombreuses : 38% par les élèves (11% à l'école), 36% par les parents (9% à l'école), 20% par des enseignants ou autres personnels (10% à l'école).

Deuxième constat : le dialogue permet de régler les problèmes pour 97 % des enseignants (98 % s'agissant des élèves). En REP, 5% des problèmes restent non résolus.

- Les incidents liés aux contestations dans d'autres situations : Restauration scolaire, fêtes ou rituels religieux, sorties scolaires : les incidents sont peu fréquents sur ces trois points : de 9% à 12 % de contestations « régulières » ou « de temps en temps ». Mais certaines contestations sont toujours beaucoup plus fréquentes en REP qu'ailleurs. Les témoignages recueilli par l'enquête du CNAL montrent que lorsque les enseignants rencontrent des difficultés c'est, le plus souvent, pour répondre à des questions posées par des élèves ou des parents de confession musulmane.

- Les contestations du principe de laïcité sont influencées par l'actualité internationale (71%) et les enseignants pour 42% constatent un renforcement de ces contestations.

Pour lire l'intégralité du document, aller sur le site de la fédération DDEN : www.dden.fed.org

dans la rubrique « actualités » sous le titre « Synthèse par le CNAL du sondage IFOP »